PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE LA COORDINATION DES AIDES EXTERIEURES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

COMITE NATIONAL DES RECENSEMENTS
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

DOCUMENT RGPH I

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION 1978

Prescrit par le Décret n° 73-174 du 5 Mai 1973, a un caractère obligatoire pour toutes les personnes résidant sur le territoire de la République Populaire du Bénin

	QUESTIO	NNAIRE «MEI	NAGE - UNIT	TE D'HABITATIO	ON»					
A LOCALISATI	ON					1 1				
1. PROVINCE		6. SECT	6. SECTEUR DE DENOMBREMENT							
2. DISTRICT RUR	AL/URBAIN									
3. COMMUNE RU	RALE/URBAINE		8. BATI	MENT N°	سالب					
4. VILLAGE/QUA	RTIER		-							
		•	9. N° DU	J MENAGE						
B UNITE D'HA	BITATION									
VTYPE D'HABIT	ATION (Cocher la b	onne case)	•							
1 Case traditionn 2 Case moderne 3 Villa ou niveau	eelle (terre battue, pa	illote,)	5 🔲 Bâtin	euble d'appartements nent dans les Institut e (à préciser)						
CARACTERISTIQUES DE L'UNITE D'HABITATION (Indiquer les caractéristiques du bâtiment du Chef de ménage, en coch la bonne case dans les colonnes (a) à (f). Indiquer dans la dernière colonne (g) le nombre total des pièces habitées par le mén										
NATURE	NATURE	PRESENTATION	MODE	APPROVISIONNEMENT	MODE	NOMBRE TOTAL				
DU TOIT (a)	DES MURS (b)	DU SOL (c)	D'ECLAIRAGE (d)	EN EAU (e)	D'OCCUPATION (f)	DES PIECES				
1 Tuiles ou Tôles 2 Béton 3 Terre 4 Paille 9 Autre	1 Briques, Pierres 2 Béton 3 Terre 4 Bambou 5 Natte 9 Autre		1 Electricité 2 Pétrole 3 Huile 9 Autre	1 Eau courante 2 Borne fontaine 3 Puits 4 Source 5 Rivière, Marigot 9 Autre	1 Propriétaire 2 Locataire 3 Gratuit 9 Autre	Indiquer le nombre total des pièces habitées par le ménage				
	Grilles réservé au chiffremen	V/Q ZD 5 7 9		Ty a b c 15 16 17 18 1						
CONFIDENTIEL			DESIGNATION	NOM ET PRENO	DATE PASSA	OBSERVATIONS				
questionnaires	eignements individue sont couverts par le tats ne peuvent être p	Agent Recenseur								
forme anonym	e conformément à l'o du 16 Octobre 1973.	Chef d'Equipe								

Ménage ordinaire : Ménage collectif :	Nom de l'établis Genre d'établis 3	lissement sement ((Collège al ou Aut	: Cocher la bo ou Instituti re établisses	onne case) on d'enseignement ment sanitaire	6 [_	assimilé 'arrêt
	CARA				·		
•		nnes	AGE Inscrins	LIEU DE	DUREE	DOMICILE	ETAT
NOM ET PRENOMS (Pour les ménages ordinaires seulement, inscrire dans l'ordre suivant :) - Chef de ménage - Enfants dont la mère n'est plus dans le ménage - Première épouse, puis ses enfants non mariés, ensuite ses enfants mariés leurs conjoints et leurs enfants Deuxième épouse éventuelle, etc, - Parents et Grands parents - Autres personnes (Domestique, ami, visiteur)	nages ordinaires seulement) 2.Epoux, Epouse 3.Fils, Fille 4.Frère, Sœur 5.Père, Mère et Beaux parents	M Pour Masculin et F Pour Féminin	l'âge en années révolues en le faisant suivre de « ans » Pour les bébés de moins d'un an, inscrire « O an »	Préciser la PROVINCE et le DISTRICT pour les personnes nées en R. P. BENIN le PAYS pour les personnes nées hors de la R. P. BENIN	SEJOUR Inscrire ta durée -en jours pour moins d'un mois -en mois pour moins d'un an	Préciser la PROVINCE et le DISTRICT pour les personnes domiciliées en R. P. BENIN le PAYS pour les	2. M 2 3. M 3 4. M 4
(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	CHEF DE MENAGE						
	crire tout d'abord le CHEF DE MENAGE et qui ont passé la nuit du recensement NOM ET PRENOMS (Pour les ménages ordinaires seulement, inscrire dans l'ordre suivant:) - Chef de ménage - Enfants dont la mère n'est plus dans le ménage - Première épouse, puis ses enfants non mariés, ensuite ses enfants mariés leurs conjoints et leurs enfants Deuxième épouse éventuelle, etc, - Parents et Grands parents - Autres personnes (Domestique, ami, visiteur) (2)	MENAGE Ménage collectif: Nom de l'établis Carre d'établis	MENAGE Ménage collectif: Nom de l'établissement (MENAGE Ménage collectif: Nom de l'établissement: Genre d'établissement (Cocher la be d'all des liberte de la bette de la be	MENAGE Ménage collectif: Gene d'établissement (Cocher la bonne case)	MENAGE Ménage collectif: Nom de l'établissement (Cocher la bomne case) 3 Ecole, Collège ou Institution d'enseignement 4 Hôpital ou Autre établissement sanitaire 1 5 Monastère, Couvent ou Autre communauté relieteuse 8 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES pour chaque personnes Trire tout d'abord le CHEF DE MENAGE et toutes les personnes AGE Institute Nom ET PRENOMS (Pour les ménage ordinaires seulement, insterire dans l'ordre suivant :) Chef de ménage Premiser de dans l'ordre suivant :) - Chef de ménage Premiser de pouse, puls ses enfants non mariés, ensuite ses enfants mariés leurs conjoints et leurs enfants Deuxième épouse évenuelle, Serie, Mere et Beaux parents Pour les wolls de moins d'un mai l'afferte, Seur F Pour les melles de moins d'un mai l'afferte, Seur F Pour les les bébés Pour les mois d'un mai l'afferte, Seur F Pour les moins d'un mai en mois pour les pour les moins d'un mai en personnes nées nors de la moins d'un mai l'afferte, Seur F Pour les moins d'un mai l'afferte, Seur F Pour les bebés Pour les moins d'un mai l'afferte, Seur F Pour les moins d'un mai l'afferte, Seur F Pour les moins d'un mai l'afferte pour les moins d'un mai en miniscrire « O an » Pour les moins d'un mai en mens personnes nées nons de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années hors de la R. P. BENIN d'un an en années	MENAGE Ménage collectif: Nom de l'établissement (Cocher la bonne case) 3

							SEXE	GROUPE D'AG				
l' i	cocner li	a bonne case)		Grilles réservées		,_		0	1 — 14	15 — 59		TOTAL
				au chiffrement	DEPOUILLEME! PRELIMINAIR	_ h	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
assimilé a 🗖 🕶 .				CHITTOMONT	PKELIMINAIRI Personnes		Masculin					
assimilé 9 Hôtel d'arrêt 0 Autre (â préciser)					Recensées		Féminin					
re			e (a preciser)	M PR	dans le Ménage						<u> </u>	
				24 25	L		TOTAL				Lj	
				ES D'INSTRUCTION			ARACTERIS' ur toute pe					,
			pour toute person	ne de 6 ans et plus			iquement po					
	ETAT	NATIONALITE	DERNIERE	DIPLOME	ТҮРЕ	_			NCHE D'A	*	SITUA	TION
	MATRI-	Indiquer	CLASSE SUIVIE	OBTENU	D'ACTIVITE		Indiquer	1	ECONOMI	(DANS	
	MONIAL	=	Inscrire	Mettre	7	-la r	profession a	- 1			PROFE	
		pour Béninois	la dernière classe	le diplôme le plus	1.OCC = Occupé	_	e (genre de		Too di moo			
	Inscrire selon	Par exemple :	suivie	élevé que la	2.CHO = Chô		il exercé) si		Indique	r	Insc	rire
	le cas	Goun, Dendi,	Par exemple	personne a obtenu	meur 3.CT = Che r-	téressé est occupé		00.00	on and falk Vamentaneous		selon le cas	
		Fon, Ditanmari	- Alphabétisé (LN)	į į	chant travail	- la dernière profes-		ofes ou l	l'établissement, ou entreprise de l'inté-		yeur	
s		Mina, Bariba,	- C M 2	-CEPE	l' fois		sion s'il est chô-					
	2. M 2	PAYS	- 4eme Lycée	-BEPC	4.MEN = Ména- gère		eur		ressé		2. IND = Indé-	
	3. M 3	pour	- Terminale C	- BAC	5.ETU = Etu-	P	Par exemple		Par exemple		pendant	
	4. M 4	non Béninois	- 2eme année de	- Ingénieur des		- Ou	Ouvrier agricole		<i>Par exe</i> Culture du	· .	3. SAL = Salarié 4. AF = Aide	
s	5. M 5	Par exemple :	licence en droit	Ponts et Chaussées	6.RET = Retrai- Dactylograp		ctylographe	_ 1	- Administration - Transport routier - Commerce détail		familial 5. APP = Apprenti	
	6. V	Togo, Nigéria.	Mettre un tiret (—)	Mettre un tiret ()	té. Rentier	- Ch	Chauffeur Epicier					
	7. D	Sénégal,	si la personne n'a	si la personne n'a	7.DP = Dimi-	- Ep						
		1 N			nué physique 9 AUT = Autre	- Sculpteur de bois		haid			9. AUT = Autre	
	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		(14)	- 	(15)		(16)	
1					1 1			1		1 1		
إل							<u> </u>					L
Ī	-	1		1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		<u> </u>				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1
							لــا	.				
1							1	1				1 1
1	Щ	لبيا	ا ا	النسا			•-	_		الـــا		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										
											·	
											¥.	
		·					L			السلا		
1		1	1 1	.	1 1		<u> </u>			 		-
1	니				니		ــــا	_				
۱	.1 1	1 1	. 1		1 1	-	1			1 1	····	1 1
										<u></u>		
ا	,	-		•					1			
							,			.		
							, 11					
T	1				1 1]	 		 		1 1
1							L					
	- , ,											
			[.]				.			.		
							···········				*. 	
c	les pe	rsonnes suivante	es.									1 .
r	oter dans	la grille réserve	ée à cet effet (en ba	s à droite)					Question	iaire supp	o l ém e ntair	e nº

D. - INSTRUCTIONS IMPORTANTES

I. — INSTRUCTIONS GENERALES

- 1. Le Recensement de la Population et de l'Habitation 1978, constitue ce qu'on appelle techniquement un Recensement de fait ; cela signifie que toutes les personnes se trouvant sur le territoire national quelle que soit leur nationalité (à l'exception des membres des Corps Diplomatiques) doivent être recensées à l'endroit où elles se trouvent le « Jour du Recensement ».
- 2. Le travail doit être effectué avec le plus grand soin en évitant les corrections et les ratures.
 - 3. Ne rien écrire dans les grilles reservées au chiffrement.
- 4. L'Agent Recenseur doit remplir lui-même un questionnaire « Ménage Unité d'Habitation », Document RGPH 1 pour tout ménage, ordniaire ou collectif.
- 5. Pour un ménage ordinaire, l'Agent Recenseur deit en premier lieu se faire une idée très précise du nombre total des personnes, membres du ménage qu'il doit recenser. Il procède immédiatement à l'enregistrement de leurs Nom et Prénoms, leur lien de parenté et leur sexe dans les colonnes (2), (3) et (4).
- 6. Une fois que les Nom et Prénoms, le lien de parenté et le sexe des membres du ménage sont inscrits, l'AR doit alors demander les différents renseignements dans les colonnes (5) à (16), personne par personne en commençant toujours par la première personne inscrite (Chef de Ménage), puis la deuxième personne, etc.. comme suit :
 - Remplir les colonnes (5) à (10) pour tous les membres du ménage.
 - Remplir les colonnes (11) et (12) pour les membres du ménage âgés de 6 ans et plus.
 - Remplir les colonnes (13) à (16) uniquement pour les membres du ménage âgés de 10 ans et plus.
- 7. Pour un ménage collectif, l'Agent Recenseur ne doit pas remplir la colonne (3) lien de parenté et les quatre dernières colonnes, de (13) à (16) se rapportant aux caractéristiques économiques.

II. — INSTRUCTIONS DETAILLEES

- 8. Pour la Section A « Localisation », l'AR inscrira en clair et en caractères d'imprimerie le nom de la Province, du District, de la Commune, du Village ou Quartier et de la Localité (pour les villages). Il inscrira deux lettres majuscules représentant le SD, un numéro de 2 chiffres pour la ZD, un numéro de 3 chiffres pour le Bâtiment et un numéro de 2 chiffres pour le Ménage.
- 9. Pour la Section B « Unité d'Habitation », l'AR doit porter son attention sur les indications inscrites dans cette rubrique du questionnaire.
- 10. Pour la Section C Ménage », l'AR doit d'abord distinguer les deux types de ménage : Ménage Ordinaire et Ménage Collectif avant de passer aux caractéristiques individuelles des membres du Ménage.
 - a) Caractéristiques démographiques (pour chaque personne).
 - 11. Colonne (1) : Numéro d'ordre.

Attribuer à chaque membre du ménage un numéro dans l'ordre dans l'entête de cette colonne.

12. Colonne (2) : Nom et Prénoms.

Inscrire les Nom et Prénoms usuels. Le Nom sera obligatoirement écrit en lettres d'imprimerie et les Prénoms en lettres miniscules.

13. Colonne (3) : Lien de parenté.

Indiquer le lien qui existe entre chaque membre du ménage et le CM. A défaut, le définir par rapport au membre du ménage le plus direct.

14. Colonne (4) : Sexe.

Inscrire M pour le sexe masculin et F pour le sexe féminin.

15. Colonne (5) : Age.

C'est la caractéristique la plus difficile à saisir, l'AR doit faire des efforts pour obtenir le maximum de précisions soit à l'aide du Calendrier historique, soit par comparaison avec d'autres personnes dont on connaît avec exactitude l'âge. Noter l'âge en années révolues (années complètes vécues) en le faisant suivre de « ans ».

16. Colonne (6) : Lieu de naissance.

Poser la question : Où êtes-vous né ?, puis inscrire le nom de la Province et du District si la personne est née en R. P. du Bénin et le nom du pays si la personne est née hors de la R. P. du Bénin.

17. Colonne (7) : Durée de séjour.

Poser la question : « Depuis combien de temps êtes-vous ici ? » et inscrire ce temps en jours, mois révolus ou années révolues.

18. Colonne (8) : Domicile antérieur.

Poser la question : « Où habitiez-vous avant d'être ici ? » et inscrire le nom complet de la Province et du District pour les personnes domiciliées en R. P. du Bénin, et le pays pour les personnes domiciliées hors de la R. P. du Bénin.

19. Colonne (9): Etat matrimonial.

Poser la question « Etes-vous célibataire, marié, veuf ou divorcé ? >

- Si la personne est célibataire, inscrire C
- Si c'est une femme mariée, inscrire M
- Si c'est un homme marié, inscrire:
 - M 1 pour marié à 1 épouse
 - M 2 pour marié à 2 épouses
 - M 5 pour marié à 5 épouses et plus
- Si la personne est veuve, inscrire V
- Si la personne est divorcée ou séparée, inscrire D
- 20. Colonne (10): Nationalité.

Pour un Béninois, poser la question « Quelle est votre nationalité ? » et inscrire suivant la réponse : Ditanmari, Yoruba, Adja, Dendi, Bariba, Mahi, Fon, etc...

Pour un non Béninois, poser la question « Quel est votre pays d'origine ? » et inscrire selon le cas : Togo, Niger, Nigéria, Roumanie, Chine. France. Canada. etc...

- b) Caractéristiques d'instruction (pour toute personne de 6 ans et plus).
- 21. Colonne (11) : Dernière classe suivie.

Demander si la personne fréquente ou a fréquenté une école.

- Si « Oui », lui demander la dernière classe suivie et inscrire cette dernière classe. Si l'intéressé fréquente encore, inscrire la classe qu'il a suivie l'année scolaire précédant la période du recensement. Par exemple CP I, CM 2, 6e, 3e, Terminale, 2e année de Médecine, etc...
- Si « Non », lui demander si elle sait lire et écrire en langue nationale et mettre selon le cas :
 - alphabétisé en (fon, goun, mina, ditanmari, etc...)
 - un tiret (—), si elle ne sait ni lire ni écrire en langue nationale.
- 22. Colonne (12) : Diplôme obtenu.

Cette question ne s'adresse qu'aux personnes répondant affirmativement à la question précédente. Demander alors le diplôme le plus élevé que l'intéressé a cbtenu, par exemple : CEPE ou CFEB, BEPC, BAC, CAP, DUES, DUEL, Maîtrise, Doctorat en médecine, etc...

- c) Caractéristiques économiques (pour toute personne de 10 ans et plus).
- 23. Colonne (13) : Type d'activité.

Poser la question « Qu'avez-vous fait depuis un mois ? » et inscrire selon la réponse : OCC, CHO, CT, MEN, ETU, RET, DP ou AUT (Voir l'entête de la colonne). Aucune autre réponse telle que: Ne sait pas, Non déclaré, ne sera acceptée.

24. Colonne (14): Profession.

Pour une personne occupée, poser la question « Quel genre de travail exercez-vous depuis un mois ? ». Pour un « chômeur » demander quel genre de travail il a exercé avant d'être chômeur. Noter le maximum de précision et ne pas accepter des réponses vagues.

25. Colonne (15) : Branche d'activité économique.

Pour les personnes occupées et les chômeurs, demander le genre d'activité de l'employeur ou de l'entreprise ou de l'établissement où le travail est effectué. L'AR doit éviter les dénominations vagues et incomplètes. Ne pas indiquer seulement le nom de l'entreprise si ce nom ne donne pas une idée complète de la branche d'activité de cette entreprise.

26. Colonne (16): Situation dans la profession.

C'est la situation ou position hiérachique d'une personne (son statut) par rapport à son emploi actuel ou antérieur. Inscrire selon le cas : EMP, IND, SAL, AF, APP ou AUT. (Voir l'entête).